

Gerhard ULRICH
im Tröttli 30
CH-8468 Guntalingen

Guntalingen, le 13.07.20



Michelle BACHELET JERIA
ici avec le Pape François I

Michelle BACHELET JERIA
Haut-Commissaire des droits de
l'homme des Nations Unies
OHCHR – Palais Wilson
53, rue des Pâquis
CH-1201 Genève

cc: A qui de droit

L'impossibilité de déposer une plainte auprès du Haut-Commissaire des droits de l'homme des Nations Unies

Madame le Commissaire,

D'après mes observations de longue date, ce n'est que dans de très rares cas qu'il est possible de déposer des plaintes auprès de votre Haut-Commissariat. En règle générale, les plaignants ne reçoivent même pas d'accusé de réception. Au cours des 3 derniers mois, je vous ai écrit 4 (quatre) fois dans un cas donné. Sans aucun succès :

Le magazine suisse Plädoyer 2/2020 a fait l'éloge du rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Nils MELZER. Je me suis donc tourné vers lui avec une [lettre ouverte du 18.04.20](#) par courrier A, avec la demande de prendre en charge le cas de Rita ROSENSTIEL, 96 ans, qui est tourmentée par les autorités suisses depuis 7 années (pour le résumé du cas voir cette lettre).

Comme rien n'a bougé, j'ai envoyé la lettre susmentionnée le 08.05.20 par courrier recommandé avec accusé de réception, remise en main propre à M. MELZER. Le 21.05.20, cette lettre a disparu sur le site Track and Trace de la poste. Sur demande, la Poste m'a informé le 22.05.20 que la lettre recommandée avait été déposée dans votre boîte aux lettres le 12.05.20, mais n'avait pas été retirée à l'échéance, le 20.05.20. J'ai donc envoyé la lettre mentionnée avec la lettre d'accompagnement du 22.05.20 enregistrée à votre nom. Aucune réaction. Après cela, j'ai fait une 4ème tentative : Le 16.06.20, j'ai fait envoyer la lettre originale et la lettre d'accompagnement à M. MELZER par courrier recommandé avec accusé de réception. J'ai joint toutes les preuves concernant mes tentatives infructueuses. Le 26.06.20, le bureau de poste « NATIONS UNIES 1211

GENEVE » a tamponné la confirmation de retour et me l'a renvoyée (copie en annexe). Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu de nouvelles.

J'ai ainsi pleinement démontré l'impossibilité de pouvoir expliquer au rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Nils MELZER, les mauvais traitements infligés à Mme ROSENSTIEL par les autorités suisses. Il se peut que M. MELZER soit un honnête défenseur des droits de l'homme. Mais si c'est le cas, votre Haut-Commissariat est tellement corrompu par des fonctionnaires infiltrés de SOROS que le courrier entrant est systématiquement filtré.

Le 18.05.20, Mme ROSENSTIEL a déposé ses deux derniers recours auprès du Tribunal fédéral suisse. Elle a protesté contre le fait que les magistrats vaudois avaient prélevé dans les fonds du contribuable 10 000 francs d'honoraires immérités à l'avocat Christine RAPTIS, après que cette dernière l'ait effrayée pendant des mois en tant que défenseur public octroyée, malgré récusation. Deuxièmement, la plaignante s'est plainte auprès du Tribunal fédéral que sa curatrice avait aliéné les 20 000 CHF d'indemnités versées pour moral par le canton de Vaud. Entre autres, elle a réglé depuis ce compte les frais de justice et les honoraires d'une avocate véreuse. Ses 41 requêtes soumises à cet égard se sont toutes soldées par des dénis de justice en série.

Avec ATF 5A_387/2020 et ATF 5A_389/2020 - tous deux datés du 03.06.20 - le juge fédéral Christian HERRMANN (5 références négatives dans ma base de données) a déclaré les deux plaintes irrecevables. Le bandit judiciaire HERRMANN a ainsi confirmé en dernière instance que l'aînée de 96 ans était sans droits.

Au moins, nous avons réussi sur certains points. La tentative des Magistrats vaudois d'imposer à Mme ROSENSTIEL une curatelle de portée générale a échoué. Elle a été libérée des griffes des Vaudois et mise en sécurité dans une maison de retraite à Zurich. Et Mme ROSENSTIEL ne se sent pas seule. Elle est ma protégée. Ils n'ont pas réussi de m'interdire de la visiter.

Maintenant que la tentative de saisir le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, M. MELZER, a également échoué, nous avons décidé d'ignorer désormais le système d'escroquerie orchestré par les Nations unies et le Conseil de l'Europe.

Nous visons de nouveaux objectifs et nous ne nous laisserons pas écraser par le banditisme judiciaire.

Avec mes compliments

Gerhard ULRICH

Annexe : mentionnée